

14ème législature

Question N° : 98463	De M. Michel Sordi (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > jeux et paris	Tête d'analyse > jeux vidéo	Analyse > utilisation. réglementation.
Question publiée au JO le : 09/08/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'arrivée depuis plusieurs jours en France, de l'application « Pokémon Go ». En effet, depuis plusieurs jours, le phénomène « Pokémon Go » s'est installé en France créant déjà à plusieurs reprises des regroupements de personnes sur des places, dans des parcs, sur la voie publique mais également dans des lieux privés ou des sites sensibles. Absorbés par le jeu et ne faisant plus forcément la part des choses entre le monde réel et le monde virtuel, les joueurs sont susceptibles de s'introduire en tous lieux pour parvenir à récupérer du « bonus pokémon ». En cette période où la posture vigipirate a été renforcée, il convient de prendre les mesures adéquates à ce phénomène émergent. Il lui demande si le Gouvernement mettra en place une campagne de sensibilisation à la pratique de ce jeu pour les élèves à la rentrée scolaire 2016.